

Image not found or type unknown



REFUS RELOGEMENT POUR TRAVAUX

Par **abysse**, le **29/11/2016** à **16:36**

bonjour ,ont ils le droit de nous reloger dans un hotel et mettre nos meubles dans un box au lieu de trouver une solution moins contraignante ?

le propriétaire a décide d effectuer des travaux avec un changement de tous les carrelages de l'appartement ils sont fissurés , aussi la durée est de 5 semaines, il nous propose de nous loger a l'hôtel et de mettre dans un box nos meubles, cette solution ne me convient pas sachant que nous avons un animal domestique aussi; quels sont mes droits, sachant qu'il reste au bailleur 3 ans pour bénéficier de l'assurance , pour effectuer des travaux de rénovations . ils sont en litige avec le constructeur défaut de conception du bâtiment. merci